

## liquidation amiable ou judiciaire?

Par **Pitch38**, le **31/07/2006** à **10:33**

Bonjour,

Est-ce qu'après la dissolution d'une société (une SARL), le tribunal de commerce peut décider d'une liquidation judiciaire alors que l'entreprise avait prévue une liquidation amiable ?

Est-il possible d'organiser une seule assemblée générale pour dissoudre et liquider une SARL en même temps?

Cordialement,

Par **Camille**, le **31/07/2006** à **14:11**

Bonjour,

Deuxième question déjà posée par Wowo dans une file pas loin.

Pour la première,

Ben, à vue de nez, si, par exemple, l'entreprise a prévu une liquidation amiable, qu'elle a dissous la société "à l'amiable" mais qu'elle n'a pas respecté le formalisme de rigueur ou qu'elle a omis de régler certains fournisseurs sans accord de leur part et qu'ils ont porté plainte, c'est plus que probable qu'un juge va y fourrer son nez...